

# GT du 4 mars 2021



## Réorganisation DGSSI / Cap numérique

Montreuil, le 16/03/2021

Ce GT ne concernait à l'origine que les services de l'administration Centrale.  
Avec 28 documents à examiner, cela constituait certainement un record en la matière.  
Néanmoins, la CGT estimait que d'autres sujets informatiques étaient importants.

Car le réseau était le grand oublié du GT  
Elle l'a fortement mis en avant dans sa déclaration liminaire.

Pour la CGT les sujets à aborder concernaient :

- La restructuration de l'administration centrale ;
- Le travail des CID ;
- La restructuration des services d'éditique.

Le GT qui ne devait traiter qu'un des 3 sujets va été élargi.

La CGT a obtenu de traiter les autres sujets l'après-midi.

Cela a constitué la grande avancée de la matinée.

### I - RESTRUCTURATION EN ADMINISTRATION CENTRALE

La CGT a largement développé les grands dangers induits par la fusion MOA-MOE et la mise en place du nouvel organigramme tant au CTR que dans la déclaration liminaire.

Elle est revenue sur des points plus précis au cours de la matinée.

**A • La suppression d'une frontière nette entre maîtrise d'œuvre (MOE) et maîtrise d'ouvrage (MOA) fait obstacle à de vrais accords entre 2 entités ayant des rôles très différents dans le développement des projets. La question de ce dialogue et de l'accord nécessaire ont été posés.**

Il n'y aura pas de vrai répons de la DG.

**B • Le débat continue entre la DG et la CGT sur l'opportunité de mettre en place « à tout va » la méthode de développement dite « agile ». La Direction générale y tient mais ne s'y associe pas aussi systématiquement qu'elle le faisait auparavant. Cette méthode ne sera ainsi pas généralisée partout.**

**C • La CGT pose la question de la rationalité de la fusion MOE-MOA, 2 structures qui existaient auparavant, qui sont regroupées certes, mais pour donner naissance à 3 structures à présent :**

- DTNUM ;
- SSI ;
- Direction des projets numérique.

La cohérence semble illusoire à la CGT. Surtout, elle semble porter le danger de la perte de contrôle de l'informatique de la DGFIP sur ces propres projets. Ainsi, par exemple, la DTNUM n'est plus dans l'organigramme direct de l'informatique de la DGFIP.

La CGT aimerait savoir « qui commande », et quelles seront les relations entre ces nouvelles structures créées.

La CGT est entrée plus précisément dans le détail des organigrammes en mettant en avant des problématiques évidentes qui posent question aux agents.

**D • La CGT s'inquiète toujours du risque de l'interministérialité des projets dès lors que ces derniers imposent que les agents qui y travaillent soient sous ce statut.**

Cela a pour conséquence – par cette sortie de l'appartenance à la DGFIP – de dégrader les conditions de travail et de rémunération des agents.

Compte-Rendu de la CGT Finances Publiques

✉ : cgtfinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr Suivez-nous sur facebook ou twitter : @cgt\_finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) | @cgt\_finpub (CGT Finances Publiques)



La CGT rappelle que nombre d'agents informaticiens du ministère de l'intérieur sont sous ce statut et en pâtissent (absence de primes informatique, de mobilité, d'instances de dialogue, etc.).

### **E • La CGT s'est enfin inquiétée pour le devenir des agents dans une organisation en mode projet voulue par la direction.**

Elle permet de :

- Libérer des ressources lorsqu'un projet n'est plus en phase de développement. Ainsi la direction pourrait rendre des postes alors qu'il y a du travail ;
- Remplacer un agent technique par un agent administratif, ce qui pousse la direction à externaliser les ressources et prendre des prestataires de services ; agents dont on peut se séparer facilement.

La DG a répondu en mettant en avant sa conception générale de l'organisation de l'informatique.

Elle a affirmé sa fierté de la manière dont fonctionne l'informatique. Elle veut lutter contre l'isolement des services, dont le nombre pose question pour elle.

Elle fonde de grandes attentes sur cette restructuration notamment en matière de souplesse, comme par exemple pour les services d'intégration informatique.

## **II - CONDITION DE TRAVAIL DES CID**

Les CID sont les agents dont la CGT a tenu à mettre en avant le travail.

D'une part, les CID font partie des personnels informatiques qui peuvent difficilement télétravailler. C'est là tout le paradoxe. C'est une erreur de croire que tous les informaticiens peuvent télétravailler par définition.

Mais les CID ont connu avec la crise une forme de double peine : en plus du travail classique dû notamment à la mise en place des ordinateurs sous Windows 10, ils ont dû faire face à un afflux de travail pour précisément permettre à tous les agents du réseau de télétravailler.

La direction générale a tenu à rendre un hommage appuyé aux CID (nous rappelons que la question n'était pas à l'ordre du jour, la CGT a porté le sujet jusque dans sa liminaire). Elle souhaite surtout donner la priorité absolue aux CID et ne pas entraver leur action.

Mais où l'analyse diverge d'avec la CGT, c'est que la DG estime qu'il n'y a pas de déséquilibre dans l'effectif des CID et qu'il n'y aura pas de nouvelles embauches.

Pour la DG, il n'y a en aucun de double peine : les agents effectuent leur travail.

Il faut néanmoins noter un point sur lequel la DG a insisté et dont la CGT a bien précisé qu'il serait relayé

**Si les CID sont amenés à intervenir dans des services où les conditions sanitaires sont mauvaises ou sont relâchées par rapport aux gestes barrière, ils sont autorisés de ne pas prendre de risques et de partir.**

## **III - LES ATELIERS ÉDITIQUES**

C'est le deuxième sujet que la CGT a poussé à l'ordre du jour de GT où la question ne devait initialement ne pas être débattue.

La fermeture d'ateliers, la réorganisation des ateliers restants par la généralisation du travail en équipe sont des sujets prégnants.

La CGT est revenue sur les conditions de travail dans les ateliers qui restent ouverts, tout comme elle refuse la fermeture des autres ateliers.

La CGT estime toujours qu'il y a du travail pour tous les ateliers, et que chacun a sa légitimité.

La CGT est aussi revenue sur la perte de l'ACF « finition scannage » de Meyzieu (1123,02 euros par an).

Or, La CGT a revendiqué de tirer vers le haut l'indemnitaire des ateliers où comme à Meyzieu, il y a eu jusqu'à présent 2 ACF : éditique (3020,59 euros par an) et finition scannage.

Toute l'organisation sera calquée sur celle de Meyzieu, avec notamment sa prime en moins.

La direction générale estime qu'il y a du travail en quantité pour 3 ateliers en plus de Meyzieu, auquel le quatrième permet d'apporter un peu de souplesse.

La CGT a également mis en avant le remplacement des personnels proches de la retraite à Nemours ou bien encore les conditions d'infrastructure de Poitiers qui rend le travail en équipe très contraints et particulièrement pénible.

A Nemours, il a été répondu que le remplacement des personnels retraités pourrait s'effectuer à partir « du bassin d'emploi de Nemours », donc dans un cadre contractuel.

De même, la question du nouveau bâtiment de Nemours a été posée, et la direction a objecté que ce bâtiment répondrait ainsi à la question du problème d'amiante, ce qui laisserait penser, sans certitude, que tous les personnels pourraient y être déplacés.

La direction estime que la réorganisation est acceptée et que les conditions de travail seront vues localement. Des demandes de GT supplémentaires sur les questions des ateliers sont assez clairement refusées par la DG. Seul un bilan sur les ateliers pourra être fait.

Pour la direction générale, la nouvelle organisation suivra celle de Meyzieu, et la mise en place se fera localement.

La DG a également évoqué le remplacement des gents de l'atelier de Meyzieu dont la moyenne d'âge des agents est élevée. Les départ à la retraite seront remplacés, mais pas nécessairement par des fonctionnaires !

La CGT rappelle qu'elle est attachée à une informatique de la DGFIP dont la mission est remplie par des fonctionnaires

La CGT appelle donc également les sections à la plus grande vigilance face à cette situation où les décisions ne seront plus cadrées nationalement ni équivalentes pour tous.